APPEL À PROJETS

2019

# A.A.P

# MOBILITÉ INNOVANTE

**Collectivités, entreprises,**
vous souhaitez apporter **une réponse innovante aux enjeux de mobilité de nos territoires ?**

La Région Nouvelle-Aquitaine lance un nouvel Appel à Projets pour **soutenir l'émergence d'expérimentations de services, produits ou technologies innovants** en matière de mobilité et de transport de personnes ou de marchandises.

Toute l'info sur :
les-aides.nouvelle-aquitaine.fr

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

*Innovons aujourd'hui, explorons demain*

# A.A.P. *Mobilité innovante*

*en Nouvelle-Aquitaine*

## Pourquoi un Appel à Projets

### «Expérimentation de solutions de mobilité innovantes» ?

Cet appel à projets est lancé afin de soutenir les territoires et les entreprises pour le développement **de nouveaux services et usages répondant mieux aux évolutions sociétales et aux enjeux de transition**, de les valider en conditions réelles et de favoriser leur déploiement.

Il vise également à **favoriser une coopération accrue entre les parties prenantes des transports et de la mobilité (autorités organisatrices de la mobilité**, collectivités, opérateurs de mobilité, transporteurs, aménageurs, offreurs de solutions ou de briques technologiques…) et à **développer la connaissance** concernant les usages, les impacts sociaux et environnementaux, les modèles économiques, etc.

## Quels projets sont concernés ?

Toutes initiatives permettant l'expérimentation sur un territoire de Nouvelle-Aquitaine - en conditions réelles et en plaçant l'usager au cœur de la démarche - de services, produits ou technologies innovants en matière de mobilité et de transport de personnes ou de marchandises.

Cet appel à projet vise aussi bien les projets en phase de structuration (phase préalable d'étude et de faisabilité stratégique, technique, juridique et financière du projet) que les projets prêts à être mis en œuvre.

## Qui peut répondre ?

L'appel à projets s'adresse aux **collectivités locales, leurs groupements et syndicats mixtes, aux entreprises** (prioritairement les PME et ETI) de Nouvelle-Aquitaine en coopération, le cas échéant, avec tout autre acteur de la mobilité et/ou de l'innovation.

**Date limite**

*de dépôt de dossier*

1e relevé : **01/02/2020**

2e relevé : **15/09/2020**

### Pour tout renseignement :

ami-mobilite-innovante@nouvelle-aquitaine.fr

### + d'info

Cahier des charges à télécharger sur :

les-aides.nouvelle-aquitaine.fr

*(Rubrique AAP)*

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

*Innovons aujourd'hui, explorons demain*

*Photo : ©Région Nouvelle-Aquitaine/iStock. Ne pas jeter sur la voie publique.*